

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00031 Numéro SIREN : 429 774 177 Nom ou dénomination : 3 Z H

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 4902

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3ZH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 24 BOULEVARD MARCEL DASSAULT 64200 BIARRITZ		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 2 9 7 7 4 1 7 7 0 0 0 1 9		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 10 2 2		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF 2 500	AG 1 725	775	
	Fonds commercial (I) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ 405 510	AK 194 880	210 630	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 255 221	AS 21 796	233 425	
	Autres immobilisations corporelles AT 19 483	AU 11 511	7 972	
	Immobilisations en cours AV	AW		
	Avances et acomptes AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières * BH 111	BI 111		
TOTAL (II) BJ 682 825		BK 229 912	452 913	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 95 616	BY 95 616	
		Autres créances (3) BZ 84 387	CA 84 387	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD 4 219 987	4 219 987
DIVERS	Disponibilités CF 1	CG 1		
	Charges constatées d'avance (3) * CH 30 293	CI 30 293		
	TOTAL (III) CJ 4 430 283	CK 4 430 283		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 5 113 108		IA 229 912	4 883 197	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		32H	Néant ☐	*	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 69 984)		DA	69 984	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input)<="" td="" type="text" value="EK"/> <td>)</td> <td>DC</td> <td></td>	)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input)<="" td="" type="text" value="BI"/> <td>)</td> <td>DF</td> <td></td>	)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input)<="" td="" type="text" value="EJ"/> <td>)</td> <td>DG</td> <td>3 920 270</td>	)	DG	3 920 270	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(217 937)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	3 780 317	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	646 279	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input)<="" td="" type="text" value="EI"/> <td>)</td> <td>DV</td> <td></td>	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	59 800	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	223 982	
	Dettes fiscales et sociales		DY	131 064	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	41 756	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 102 880		
	Ecart de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 883 197		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	721 783	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	220 636		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 3ZH				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG	632 055	FH		FI	632 055	
	services*							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	632 055	FK		FL	632 055	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	193 569	
	Autres produits (1) (11)					FQ	582	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	826 205	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	742 269	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 094	
	Salaires et traitements*					FY	193 962	
	Charges sociales (10)					FZ	72 268	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	45 829
		Sur immobilisations					GB	
		- dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	343	
	Autres charges (12)					GF	1 067 765	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(241 560)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	30 887	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	30 887	
	Total des produits financiers (V)					GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	6 404	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	6 404	
	Total des charges financières (VI)					GV	24 483	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(217 077)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 32H										Néant ☐		*
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	860	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	860	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(860)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	857 092	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 075 030	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(217 937)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	produits de locations immobilières								HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	- Crédit - bail mobilier *								HP	370 602	
		- Crédit - bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	193 569	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	325	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A6		
		facultatives								A7		
		obligatoires								A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES - AMENDES										860		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

S O M M A I R E

		<i>Informations</i>			
		Produites	Non produites		
		page	/ note n°	n/s	n/a
I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8				
II EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE	8				
III - REGLES ET METHODES COMPTABLES					
Hypothèses de base	9	1			
Règles générales d'établissement et de présentation	9	2			
Changements de méthode	10	3			
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle					x
III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT					
Etat de l'actif immobilisé	11				
Etat des amortissements	12				
Etat des provisions					x
Etat des créances et des dettes	13				
Informations et commentaires sur :					
. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan					x
. Réévaluation					x
. Frais d'établissement					x
. Concessions, brevets, licences					x
. Avances aux dirigeants					x
. Variation des capitaux propres					x
. Produits constatés d'avance					x
. Charges à répartir sur plusieurs exercices					x
. Provision pour risques et charges					x
. Composition du capital social	15	1			
. Charges à payer	15	2			
. Produits à recevoir	15	3			
. Charges constatées d'avance	16	4			
. Détail des charges et produits exceptionnels	16	5			
. Détail des valeurs mobilières de placement	16	6			
. Ventilation de l'impôt sur les sociétés					x
. Liste des filiales et des participations					x
. Engagements de crédit-bail	17	7			
IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS					
Engagements hors bilan					x
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts					x
Rémunérations des organes d'administration et de direction					x
Effectif moyen	17	1			
Droits individuels à formation					x
Honoraires du commissaire aux comptes	17	2			
Engagements de retraites					x
Société consolidant les comptes					x
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires					x

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur la société. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat sont présentés ci-après.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

II - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- image fidèle,
- continuité de l'activité,
- comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

2.1 *Méthode des coûts historiques*

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.2 *Immobilisations incorporelles et corporelles*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une dépréciation.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire ou dégressive afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens. L'excédent de l'amortissement fiscal par rapport à l'amortissement économique est porté au passif au compte amortissements dérogatoires.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

Postes	Mode	Durée
Droit au bail	Linéaire	17 ans
Locomotive	Linéaire	20 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'entité. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour l'entité.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.6 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.7 Evaluation des avoirs et dettes en monnaies étrangères

Les achats et ventes en devises sont enregistrés aux taux du jour des opérations. En fin d'année, l'entité calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances, dettes ou contrats à terme libellés dans une même devise ou ayant des termes voisins, sur la base du cours de change à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change nets latents sont portés en écart de conversion au bilan ; les pertes nettes latentes sont dépréciées et les gains nets latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

2.8 Rattachement des charges et produits à l'exercice

Les charges et les produits ont été rattachés à l'exercice d'achèvement pour les livraisons de biens, à l'exercice d'exécution pour les prestations.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes annuels sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations

Période du 01/01/22 au 31/12/22

3ZH

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	408 010		
TOTAL immobilisations incorporelles :	408 010		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	22 926		232 295
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	19 483		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	42 410		232 295
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	111		
TOTAL immobilisations financières :	111		
TOTAL GÉNÉRAL	450 530		232 295

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			408 010	
TOTAL immobilisations incorporelles :			408 010	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			255 221	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			19 483	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			274 704	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			111	
TOTAL immobilisations financières :			111	
TOTAL GÉNÉRAL			682 825	

Amortissements

3ZH

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	172 483	24 122		196 605
TOTAL immobilisations incorporelles :	172 483	24 122		196 605
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	3 538	18 258		21 796
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	8 062	3 450		11 511
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	11 599	21 708		33 307
TOTAL GÉNÉRAL	184 082	45 829		229 912

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

3ZH

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

État des Échéances des Créances et Dettes

3ZH

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	111		111
TOTAL de l'actif immobilisé :	111		111
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	95 616	95 616	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	84 387	84 387	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	180 003	180 003	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	30 293	30 293	

TOTAL GÉNÉRAL	210 407	210 296	111
----------------------	----------------	----------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	220 636	220 636		
- à plus d' 1 an à l'origine	425 643	104 346	321 296	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	223 982	223 982		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	100 633	100 633		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	15 936	15 936		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 495	14 495		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 528	3 528		
Autres dettes	38 227	38 227		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 043 080	721 783	321 296	
----------------------	------------------	----------------	----------------	--

III. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	Actions
Nombre en début d'exercice	4 606
Nombre en fin d'exercice	4 374
Valeur nominale en début d'exercice	16 €
Valeur nominale en fin d'exercice	16 €
Montant	69 984 €

2. CHARGES A PAYER

Exprimé en €		
CHARGES A PAYER	2 022	2 021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 600	18 600
Organismes sociaux	69 001	82 137
Etat charges à payer	7 883	7 883
Autres charges	36 271	36 271
TOTAL	131 755	144 891

3. PRODUITS A RECEVOIR

Exprimé en €		
PRODUITS A RECEVOIR	2 022	2 021
Clients factures à établir	35 100	-
TOTAL	35 100	-

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Exprimé en €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 022	2 021
Crédit bail	30 293	31 696
Assurances	-	6 242
TOTAL	30 293	37 938

5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Exprimé en €

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 022	2 021
Régularisations diverses	-	-
TOTAL PRODUIT EXCEPTIONNELS	-	-
Amendes - Pénalités	860	970
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	860	970
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 860	- 970

6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement à l'actif du bilan pour une valeur de 4 219 987 € ont une valeur liquidative au 31 décembre 2022 de 4 822 596 €.

7. ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Exprimé en €

Rubriques	Matériel & outillage	Véhicules	Total
VALEUR D'ORIGINE	2 475 000		2 475 000
AMORTISSEMENTS			
Cumul exercices antérieurs	722 497		722 497
Exercice en cours	123 750		123 750
TOTAL	846 247		846 247
VALEUR NETTE	1 628 753		1 628 753
REDEVANCES PAYEES			
Cumul exercices antérieurs	1 929 482		1 929 482
Exercice en cours	361 778		361 778
TOTAL	2 291 260		2 291 260
REDEVANCES A PAYER			
A un an au plus	241 185		241 185
A plus d'un an et moins de 5 ans			
A plus de cinq ans			
TOTAL	241 185		241 185
VALEUR RESIDUELLE	24 750		24 750

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen sur l'exercice est de 2 personnes.

2. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les travaux d'audit des comptes annuels sont effectués par un collège d'auditeurs externes.
Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 6 000 € HT.

3 Z H

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 69.984 Euros

Siège social : Centre International d'Affaires
24, Boulevard Marcel Dassault
64200 BIARRITZ

R.C.S. BAYONNE B 429 774 177

**TEXTE DE LA RESOLUTION
D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE ET ADOPTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

Deuxième Résolution - Affectation des résultats

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'imputer le déficit de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, s'élevant à la somme de -217.937 Euros sur le compte « Autres Réserves », qui sera ainsi ramené de 3.920.270 Euros à 3.702.333 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé, au cours des trois derniers exercices.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long, sweeping stroke.

3ZH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale des associés de la société 3ZH,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3ZH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes



Aca Nexia
représenté par
Eric Chapus